

Skieneme – 9 rus Grasset, Guartier des Höpfaux 2000, Casablanda – Marod Courtier Gestionnaire – Sarl au capital de 1 000 000 Chrisme ent érement versée hitermédiaire d'assurances rigi par la lain 117-09 portant code des essurances Agriement n° C1416/23812200780 du 0056/2000. RC Casablanda n° 17811 – 16 Fiscal n° 105096 – TP n° 36 310 589 – CNSS n° 1078074 – ICE n° 00175/650700071 Tälighone 1 212 (0) 552 29 34 53 – Esta 1176/572 20 24 44 Site web: www.skatoma.com – E-mail : notification@scarame.com



Milanz Marco – 166-168 boulevard Zentiouni 2000, Cestiblance – Marco Socialé Anonyme ou capital de 147 (00 000 Dintama entièrement versés Entreptes régis par la bil n° 17-59 portant code des sesurances. RC Casardance n°23,451 – 15 Fescular 10104929 – 17 n° 37 892 960 CNSS n° 11609325 – 105 n° 00153658000083 n° 11609325 – 105 n° 0015365800083 n° 11609325 n

ASSURANCE STAGE

CERTIFICAT N° 2023 040003 0000387

POLICE Nº 1638950

Nom et prénom	C.I.N.	Établissement d'Enseignement et/ou de diplomation	Organisme de Stage	Début du Stage	Fin du Stage
Oumaima EL MALETY	AS903	Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Agdal Rabat	DEVOLIA CONSULTING Maroc / DIGIKA France 23, Rue Oued Fes Agdal - Rabat Maroc, 10000 Rabat	04/09/2023	04/12/2023

Nous soussignés, Sicareme Assurances, certifions par la présente que la Compagnie d'Assurances et de Réassurance Allianz Maroc, assure par la police n° 1638950 le (la) stagiaire ci-dessus, régulièrement inscrit(e) ou ayant été régulièrement inscrit(e) sur les contrôles de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Agdal (Université Mohammed V - Rabat), notamment :

I. au titre de sa Responsabilité Civile en tant que stagiaire :

Au terme de la législation en vigueur et, en raison des dommages corporels et / ou matériels causés aux tiers à hauteur des plafonds :

- 100.000,00 dirhams pour dommages corporels
- 10.000,00 dirhams pour dommages matériels avec une franchise de 500,00 dirhams

II. en Indemnités Contractuelles « STAGE » :

En cas d'accidents survenus :

- pendant les Cours, les TD, les TP, les visites d'études au Maroc, et les stages au Maroc,
- lors du trajet au Maroc entre le domicile, l'Etablissement et/ou le lieu de stage,

A hauteur des indemnités suivantes :

- En capital Décès : 50.000,00 dirhams
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 50.000,00 dirhams; pour l'« Invalidité Permanente Partielle IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- · En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 5.000,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 1.000,00 dirhams

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit./

E. 2. STATE OF THE STATE OF THE

Prime TTC: 100.00 dirhams

Fait à Casablanca, le 31/08/2023

Pour la Compagnie

O. des Höpkaux Maarif - Casa Tél: 0522 26 84 58